

« Passer à 45 crédits, c'est un handicap »

UNIVERSITÉ Le recteur de l'ULB est préoccupé par la baisse du seuil de réussite

- ▶ Didier Viviers craint le leurre du nouveau décret Marcourt.
- ▶ Le recteur de l'ULB a peur des effets collatéraux, dont un allongement significatif de la durée des études.
- ▶ Sur le refinancement, il espère une prise de conscience politique.

ENTRETIEN

Dernière année de mandat pour le recteur Didier Viviers à l'ULB. L'heure pourtant n'est pas encore à se reposer sur ses lauriers. C'est que le cursus universitaire qui démarre sera celui de la « révélation » pour le décret Paysage réformant l'enseignement supérieur. Après les étudiants de 1^{er} bac en 2014-2015, c'est l'ensemble des étudiants qui est désormais concerné par cette réforme. Avec une grande inconnue : comment tous ces jeunes – à commencer par ceux qui ont « réussi » partiellement leur 1^{re} année – vont-ils gérer la suite ? Le recteur Didier Viviers est plus que dubitatif...

Vous êtes préoccupé par la mise en œuvre du décret Paysage, pourquoi ?

Parce que vient de s'ouvrir l'année où l'on doit mettre en œuvre ce nouveau système à tous les étages. On teste désormais la faisabilité de la réforme, c'est un tout gros défi à affronter. En fait, il existe un leurre : croire que le parcours se construit désormais totalement à la carte. Il y a des prérequis, on enseigne sur des bases, en suivant un chemin, mais pas dans n'importe quel sens. Dès lors, nous avons mis au point un logiciel qui fait une proposition solide à l'étudiant pour la suite de son cycle.

Y compris pour ceux qui ont gardé des crédits résiduels ?

Oui, mais je suis fort préoccupé par l'interprétation qui est faite de la réussite à 45 crédits (NDLR : avec 45 crédits sur 60 en 1^{er} bac, on accède à la suite du cycle mais on garde l'obligation de réussir ultérieurement les cours en échec). Le décret comporte un risque majeur : un allongement de la durée des études. L'ancien système (qui autorisait une réussite partielle à 48 crédits) a généré des étudiants qui avançaient mais qui parfois se montraient incapables de transformer l'échec du début en réussite. Or, la règle n'a pas changé : tant qu'on n'a pas tout réussi, il n'y a pas de diplôme. Le danger – et je le perçois chez certains parents ou étudiants – c'est de croire qu'avec 45 crédits on a réussi. C'est

faux ! On a juste son passeport pour la suite, on n'est pas encore à destination.

Le souci est-il l'automatisme de la réussite avec minimum 45 crédits ?

Bien sûr, c'est le vrai danger. Dans l'ancien système, le jury, à de nombreuses reprises, a dû reconnaître qu'il s'était trompé en estimant que l'étudiant pourrait réussir par la suite. Or, aujourd'hui, il n'y a même plus ce filtre du jury... C'est bien gentil de dire à des étudiants qui ont tout juste été capables de réussir 45 crédits, « prenez-en 75 »... Je vais être clair : avec moins de 60 crédits sur 60, on n'a pas réussi ! Celui qui poursuit son bac dans ces conditions entre bien dans la suite du parcours, mais il y entre avec un handicap. Et plus vite il lève ce handicap, plus il aura de chances de réussir dans les temps. Je rappelle au passage que lever ce handicap ça commence par passer sa deuxième session en août. Flatter la totale liberté des étudiants comporte un vrai danger...

... qui s'appelle « allongement de la durée des études » ?

Effectivement, on ne pourra dire si ce décret constitue un véritable avancement que dans quelques années, quand on aura les données précises sur le temps nécessaire pour obtenir son diplôme. Le vrai test sera celui-là. D'ici là, je suggère qu'on ne tergiverse pas pour agir car en attendant, les parents, les universités et l'Etat vont payer. Agir, à notre niveau, c'est prévenir, baliser les parcours pour rendre les jeunes bien conscients du travail à fournir et des risques encourus.

Le décret encourage le rapprochement entre universités et hautes écoles ; votre collègue de l'UCL identifiait un risque pour les premières. Est-ce votre cas ?

Je ne pense pas qu'il y ait des raisons objectives pour soutenir cela aujourd'hui. D'une part, parce que l'Ares (NDLR : l'institution qui chapeaute l'enseignement supérieur) est organisée en chambres spécifiques aux différents types d'enseignement. Si elles gardent leur autonomie actuelle, le risque de dérive est minime. D'autre part, parce que les universités et hautes écoles sont régies par des critères d'organisation différents.

Néanmoins, Vincent Blondel (UCL) et moi partageons le même idéal universitaire. Et c'est heureux car je sens qu'on va devoir le défendre !

Craignez-vous les passerelles entre universités et hautes écoles ?

Parler « rapprochement », c'est parler « référentiels de compétences ». Pour l'heure, ils sont organisés en silos, de manière imperméable. Pour faciliter les

passerelles entre hautes écoles et universités, vous devez regarder les compétences acquises dans un système pour voir si elles conviennent à l'autre. Sans oublier que l'université privilégie une tout autre méthodologie, marquée par la recherche. Il faut reprendre la construction des référentiels, mais bien marquer la différence. Ou bien on fait tous la même chose et on noie le poisson, ou bien on a le courage de présenter des approches différentes liées aux besoins spécifiques des étudiants. Je suis donc en faveur de la deuxième attitude : ne faisons pas croire que c'est la même chose.

Faut-il toiletter à nouveau ce décret ?

J'ai déjà souligné l'effet du stress et du surmenage causé par les changements. Il faudra quelques années pour voir si ce décret constitue un véritable apport pour l'enseignement supérieur. En attendant, je ne crie pas au loup, je laisse le temps à ce texte de se mettre en place, mais il faut bien prendre conscience que l'ensemble des universités est assez fatigué et perturbé par ces changements. Il faut leur laisser du temps désormais, ne pas compliquer leur travail, les accompagner. Qu'on ne vienne plus avec rien de neuf pendant quelques années ! Qu'on nous laisse travailler et, surtout, qu'on nous pardonne de ne pas faire tout, tout de suite, parfaitement bien...

L'autre défi de 2016 ce sera le refinancement. Quelles sont vos priorités ?

La priorité, c'est qu'il soit... effectif. Le ministre parle d'un supplément de 10 millions en 2016 et de 40 millions en fin législature. Ce qu'il propose, c'est indispensable mais c'est très loin de ce qui est nécessaire. Ce sera un gros 100 millions sur toute la législature pour tout le supérieur alors que les universités avaient demandé 100 millions par an... Or, pour retrouver le niveau de financement de 1995 – l'année où on a fermé l'enveloppe –, il faudrait idéalement 170 millions. En fait, si l'on regarde les subventions par tête d'étudiant, depuis cette époque, le budget des hautes écoles s'est maintenu, celui du secondaire a augmenté et celui des universités a littéralement plongé.

Avez-vous un espoir d'obtenir plus ?

Le ministre nous a indiqué ce qu'il allait demander au gouvernement. Si ce gouvernement n'accédait pas à sa demande il se déclarerait ipso facto incompetent, en ce sens qu'il se serait montré incapable de voir l'importance de l'enjeu que représente la qualité de la formation, de la recherche et de l'innovation pour un pays qui veut se développer. ■

Propos recueillis par
ERIC BURGRAFF

POLÉMIQUE**Partager un petit gâteau**

Va-t-on vers une guéguerre pour le partage du gâteau du refinancement de l'enseignement supérieur ? Alors que les recteurs avaient, voici deux ans, chiffré leurs besoins à minimum 100 millions d'euros par an, les hautes écoles sortent à présent du bois. « *Le montant moyen par étudiant versé à une haute école est de 5.300 euros alors qu'il est de 7.800 euros à l'université* », assure le Comité interrégionaux de concertation des hautes écoles. Elles estiment leurs besoins de refinancement à 82,2 millions.

Alors qu'elles accueillent la moitié des étudiants (+ 30 % en 20 ans), elles soulignent que de « *nouvelles missions et contraintes leur sont imposées sans contreparties budgétaires. De plus la recherche appliquée, mission conférée aux hautes écoles, ne bénéficie pour son développement d'aucun moyen spécifique* ».

Bref, elles appellent le ministre Marcourt à « *répartir de façon équilibrée les fonds destinés à refinancer l'enseignement supérieur* ».

Pour dire les choses clairement, elles craignent de voir les universités (lire ci-contre) réclamer l'essentiel du - petit - gâteau du refinancement.

É.B.